



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 15409

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'enseignement de l'histoire de l'art dans nos collèges et lycées. En effet, cette discipline permet d'allier plusieurs matières d'enseignement, particulièrement utiles au développement de la culture générale et à l'intérêt pour l'apprentissage à l'expression artistique chez les jeunes. L'histoire de l'art est de plus en plus une matière répandue dans les programmes de plusieurs pays européens. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser sa position sur cette proposition.

Texte de la réponse

L'histoire des arts est intégrée dans les programmes de l'école primaire applicables à la rentrée 2008 et dans les nouveaux programmes du collège applicables à la rentrée 2009. L'enseignement d'histoire des arts porte sur l'ensemble du champ artistique et culturel. Il a pour objectif l'acquisition par les élèves de repères historiques et méthodologiques indispensables à la compréhension des oeuvres, et prend appui sur le contact direct avec celles-ci. À l'école primaire, les programmes incluront une liste indicative d'oeuvres de référence allant de la préhistoire à la période contemporaine. L'histoire des arts représentera, au collège, un quart du programme d'histoire et la moitié des programmes d'éducation musicale et d'arts plastiques. Il sera également mis en oeuvre dans le cadre des autres disciplines constitutives de la culture humaniste (le français, les langues et cultures de l'antiquité) et dans les langues vivantes, et pourra être abordé dans le cadre des enseignements scientifiques et techniques. Les corps d'inspection veilleront à la mise en place effective de cet enseignement, dans toutes les écoles primaires. Les plans académiques de formation prévoiront des actions de formation en s'appuyant sur le programme d'histoire des arts ainsi que sur la perspective d'une épreuve au diplôme national du brevet, à compter de la session 2010.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15409

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 janvier 2008, page 682

Réponse publiée le : 1er juillet 2008, page 5696